



Étudiants Internationaux **SE CONNECTENT**

GUIDE DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN ONTARIO



À PROPOS DE NOUS

Le projet bilingue **Étudiants Internationaux se Connectent (ISC)** est coordonné et administré par **COSTI Immigrant Services** à travers l'Ontario. Le but de ce projet est de fournir des ressources pertinentes et une réponse de service appropriée aux besoins d'établissement des étudiants internationaux et de leurs familles. Le projet ISC est financé par le Gouvernement de l'Ontario.

ISC offre des informations d'établissement et une orientation aux étudiants internationaux poursuivant une étude post-secondaire en Ontario. L'objectif est d'aider les étudiants étrangers et leur famille à intégrer avec succès s'ils choisissent de s'établir en Ontario après la graduation. L'information est fournie dans des séances [Créons des connexions](#), qui durent une à deux heures, ou des [séances individuelles](#) dans des collèges et des universités.

Le projet ISC offrent des informations et des ressources d'orientation aux étudiants internationaux sur le site Web de l'ISC et en format imprimé. Les ressources comprennent un [Livret pour les étudiants internationaux en Ontario](#), un [Guide pour les étudiants internationaux](#), des [webinaires](#) et des [fiches d'information](#) sur divers sujets d'établissement



Scannez le code QR pour accéder aux fiches d'information



Scannez le code QR pour accéder aux webinaires



Scannez le code QR pour accéder aux séances d'information



TABLE DES MATIÈRES

APPRENEZ À CONNAÎTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

Canada	4
L'Ontario	7
Valeurs culturelles et croyances	11
Normes et comportement attendus	13
Établissement	15

VIVRE EN ONTARIO

Climat	18
Activités et événements culturels	20
Centres communautaires et récréatifs	23

ÉTUDIER EN ONTARIO

Socialiser et se faire des amis	25
Prendre soin de sa santé	26
Être en sécurité	28
Budget	31
Emploi	35
Les proches qui accompagnent les étudiants internationaux	38

À PROPOS DU GUIDE

Bienvenue en Ontario, province canadienne. Le Canada, pays fier et multiculturel, accueille des étudiants étrangers du monde entier. La population de l'Ontario dépasse les 14 millions d'habitants et inclut des ressortissants de plus de 250 pays qui parlent plus de 200 langues différentes. S'établir dans un nouveau pays est une étape captivante et il y a différentes choses à apprendre. Le Guide Étudiants internationaux se connectent (ISC) et les fiches de renseignements que vous pouvez vous procurer durant les séances Créons de connexions orienteront les prochaines étapes à suivre.

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS LE GUIDE

Le présent guide contient les renseignements généraux dont vous avez besoin pour vous établir en Ontario, ainsi que des renseignements ayant trait à la vie dans la province. La troisième section porte sur la vie étudiante.

Pour vous aider à organiser et à planifier les prochaines étapes, vous pouvez utiliser l'outil « Vivre au Canada » à canada.ca ou trouvelien.at/vivre%20auca

GUIDE BIENVENUE AU CANADA : CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR

Vous trouverez dans ce guide de nombreux renvois à la publication Bienvenue au Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada. Repérez cette icône: 



Le guide est également accessible en ligne à canada.ca ou trouvelien.at/bienvenuca

TROUVELIENS

Pour vous aider à trouver l'information facilement, nous avons inclus les principaux domaines de toutes les adresses Internet ainsi qu'un Trouvelien qui vous dirige vers une page particulière en ligne.



APPRENEZ À CONNAÎTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

Canada 4

Le Canada en chiffres
Villes, provinces et régions
Les gouvernements
provinciaux et territoriaux

L'Ontario 7

L'Ontario en chiffres
L'Ontario francophone
L'éducation en français

Valeurs culturelles 11 et croyances

Inclusion et diversité
Liberté de religion
Égalité des sexes
La communauté LGBTQ
Personnes handicapées

Normes et 13 comportements attendus

Conventions sociales
Protection de l'environnement
Réduire sa consommation

Établissement 15

Voies d'immigration
Programme ontarien des
candidats à l'immigration (POCI)
Entrée express
Services d'aide à l'établissement
Étudiants internationaux se
connectent (EISC) — Séances et
webinaires Créons des connexions



APPRENEZ À CONNAÎTRE LE CANADA ET L'ONTARIO



CANADA

Le Canada est devenu un pays en 1867, lorsque trois colonies britanniques — le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse — se sont unies pour former le Dominion du Canada. Aujourd'hui, le Canada est une nation indépendante qui comprend 10 provinces et 3 territoires. Membre du Commonwealth britannique, le Canada est une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire que la reine Elizabeth II est notre chef d'État tandis que notre premier ministre élu est le chef du gouvernement. Il existe trois ordres de gouvernement au Canada : fédéral, provincial et municipal ou régional.

Le gouvernement fédéral est notamment responsable de l'immigration et des douanes, de la défense nationale et des relations internationales. Quant aux provinces, chacune administre ses propres systèmes de santé et d'éducation, entre autres. Les collèges et les universités de l'Ontario sont réglementés et financés par le gouvernement provincial. Toutefois, c'est le gouvernement fédéral qui gère le processus d'obtention d'un permis d'études ou d'un visa d'étudiant. Les gouvernements municipaux (villes) ou régionaux sont responsables des dossiers locaux comme le logement, les bibliothèques, la collecte des déchets, l'eau et les services policiers.

Le Canada est un pays jeune, issu de trois peuples fondateurs, et qui a deux langues officielles : l'anglais et le français. Les Autochtones du Canada sont ici depuis des milliers d'années. Les peuples autochtones se divisent en trois groupes : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les Premières Nations se composent de nombreux groupes distincts ayant des coutumes et des langues différentes, comme les Cris, les Ojibwés, les Squamish ou les Dénés. Les Inuits sont les Autochtones de l'Arctique. Les Métis sont nés d'unions entre Premières Nations et Européens; ils ont une langue et une culture distinctes. Plus de 1,5 million de Canadiens se définissent comme membres des peuples autochtones.

Les premiers colons français sont arrivés au Canada au XVII^e siècle. Ils ont formé la colonie de la Nouvelle-France et fondé les villes les plus anciennes du Canada, comme Québec et Montréal. Les Canadiens-français ont commencé à explorer l'Amérique du Nord et à faire du commerce avec les peuples autochtones bien avant les Britanniques. Les colons anglophones venus de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des colonies américaines sont arrivés au XVIII^e siècle. La Grande-Bretagne s'est alors emparée du territoire, y compris de la Nouvelle-France.

Au cours des 200 dernières années, des gens de nombreux groupes ethniques et religieux différents ont immigré au Canada. Aujourd'hui, plus de 20 pour cent des Canadiens sont nés à l'extérieur du Canada. Le Canada compte des étendues de nature sauvage vastes et diversifiées, mais la plupart des gens vivent dans des zones urbaines et suburbaines densément peuplées. Les grandes villes du Canada abritent certaines des communautés les plus multiculturelles du monde.

LE CANADA EN CHIFFRES

- › **Population:** 38 000 000 d'habitants
- › **Superficie:** 10 000 000 km² — ce qui le place au deuxième rang mondial
- › Bordé par 3 océans — l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique
- › 10 provinces
- › 3 territoires
- › 2 langues — anglais et français
- › Plus de 200 langues parlées dans le pays

VILLES, PROVINCES ET RÉGIONS P.18

La ville d'Ottawa, en Ontario, est la capitale du Canada. C'est la quatrième ville en importance au pays après Toronto (Ontario), Montréal (Québec) et Vancouver (Colombie-Britannique).

Le Canada compte dix provinces et trois territoires, chacune et chacun ayant sa capitale.

Voici les principales régions du Canada :



LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Terre-Neuve-et-Labrador,
Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick



LE CENTRE DU CANADA

Québec et Ontario



LES PROVINCES DES PRAIRIES

Manitoba, Saskatchewan
et Alberta



LA CÔTE OUEST

Colombie-Britannique



LE NORD

Nunavut, Territoires du
Nord-Ouest et Yukon

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL P.24-25

Le gouvernement fédéral gère les grands dossiers du pays, tels que:



La défense nationale



Les affaires étrangères



La monnaie et les banques



L'assurance emploi



Les services postaux



Le droit criminel

Le gouvernement fédéral est dirigé par le premier ministre. Les représentants du gouvernement fédéral sont appelés députés.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Les gouvernements provinciaux et territoriaux assument diverses responsabilités, telles que:



La santé



L'éducation



Le transport

En Ontario, l'autorité provinciale est la Législature de l'Ontario. Les représentants gouvernementaux sont appelés membres du Parlement provincial (ou MPP)

Les administrations municipales (niveau de gouvernance d'une ville, d'un village ou d'un district) sont responsables des services locaux tels que la collecte des ordures ménagères et les loisirs. Les représentants sont appelés conseillers municipaux (et parfois échevins).

À CONSULTER

- › www.canada.ca
- › www.ontario.ca



L'ONTARIO

L'Ontario appartient à la région de centre du Canada. Sa population représente le tiers de la population du Canada, ce qui la place au premier rang du pays. Sur le plan de la superficie, l'Ontario se place au quatrième rang, mais elle est tout de même très vaste — elle fait deux fois la superficie de la France et environ un tiers de celle de l'Inde. Son territoire s'étend de la rivière des Outaouais, à l'est, jusqu'à la frontière des Prairies, à l'ouest, et des Grands Lacs au sud jusqu'à la baie d'Hudson au nord. La plupart des Ontariens habitent dans des centres urbains situés près des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Ottawa, la capitale du Canada, se trouve sur les berges de la rivière des Outaouais. Toronto est la plus grande ville du Canada et la quatrième en importance en Amérique du Nord, avec 6 millions d'habitants qui vivent dans la région du Grand Toronto.

Le mot « Ontario » provient d'un mot d'origine autochtone qui signifie « beau lac » ou « eau scintillante ». Les peuples autochtones de l'Ontario habitent le pays des eaux scintillantes depuis au moins 7 000 ans. De nos jours, l'Ontario accueille la plus grande population d'Autochtones du pays. Les peuples autochtones sont le fondement de la diversité dans cette province.

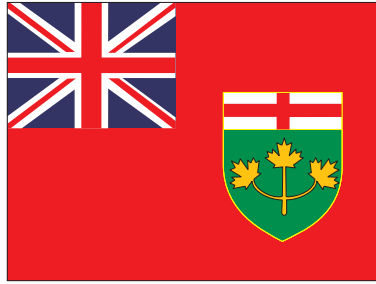
L'Ontario est aujourd'hui un exemple frappant de l'engagement du Canada envers le multiculturalisme. Près de la moitié des nouveaux arrivants au Canada vivent en Ontario. Vivre en Ontario signifie donc que l'on vit parmi des gens aux origines, religions et langues diverses. Cela signifie également que l'on a la chance de découvrir des mets, de la musique, de l'art et des moyens d'expression provenant de partout dans le monde.

L'économie de l'Ontario est également diversifiée. C'est au sud de l'Ontario que se trouvent certaines des meilleures terres agricoles du Canada. Les secteurs des services financiers, du tourisme, de l'industrie manufacturière, des sciences de la vie et des technologies de l'information sont centralisés dans le sud de l'Ontario. Au nord, l'économie est fondée sur les ressources naturelles : les mines, la foresterie, l'hydroélectricité et les services qui soutiennent ces industries.

L'ONTARIO EN CHIFFRES

- › **Population:** 14 millions d'habitants
- › **Superficie:** 1 076 000 km²
- › 4 Grands Lacs
- › 40 pour cent de la population canadienne se trouve en Ontario
- › 44 collèges et universités
- › Plus de 200 langues parlées





L'ONTARIO FRANCOPHONE

L'anglais est la langue la plus répandue en Ontario, mais des Canadiens y vivent en français depuis des centaines d'années. Aujourd'hui, près de 5 % des Ontariens sont francophones et la culture francophone de la province est très dynamique. La population francophone est également diversifiée : environ 16 pour cent des résidents francophones de l'Ontario sont nés ailleurs qu'au Canada. Certaines communautés franco-ontariennes de l'est et du nord-est de l'Ontario comptent plus de 90 pour cent

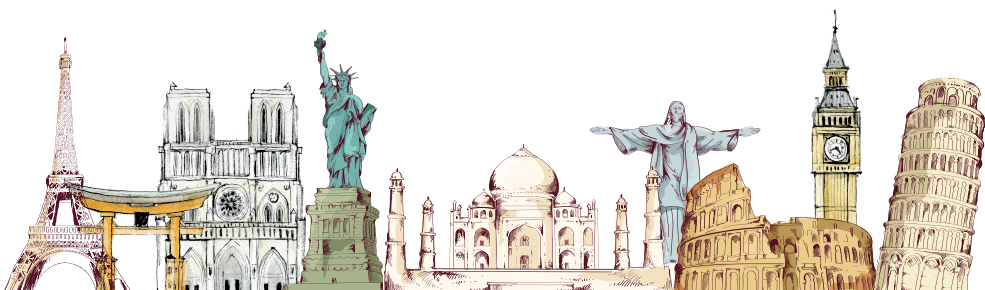
de francophones. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario coordonne les activités politiques et culturelles pour la population franco-ontarienne. Les lois canadiennes accordent le même statut à l'anglais et au français, ce qui signifie que tous les services du gouvernement fédéral sont offerts dans les deux langues. Le français n'est pas une langue officielle de la province de l'Ontario, mais la *Loi sur les services en français* accorde à tous le droit d'obtenir des services du gouvernement provincial en français.

L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS

Le français est une matière obligatoire dans les écoles anglophones de l'Ontario. Il est avantageux de parler les deux langues couramment si l'on cherche un emploi au Canada — en particulier au gouvernement. De nombreux enfants anglophones fréquentent des écoles offrant un programme d'immersion en français langue seconde. Pour les enfants qui parlent le français à la maison, il y a également des écoles publiques dont la langue d'enseignement est le français.

Il y a plusieurs établissements postsecondaires de langue française en Ontario. De nombreux établissements offrent des programmes en anglais et en français, pour les francophones et pour les personnes bilingues, c'est-à-dire celles qui parlent les deux langues. Il existe aussi des programmes d'enseignement postsecondaire qui aident les étudiants anglophones à améliorer leur français.





VALEURS CULTURELLES ET CROYANCES

La société canadienne est une société ouverte et libre, où chacun a le droit d'exprimer ses opinions, de pratiquer sa religion et de suivre ses traditions culturelles. Le respect de ces libertés et la célébration de la diversité sont les fondements de la culture canadienne. Au Canada, le bien du plus grand nombre l'emporte parfois sur les droits d'une seule personne. Les Canadiens croient fermement que l'éducation et les soins de santé doivent être gratuits pour tous les résidents et que le gouvernement doit venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. Afin d'assumer les coûts du bien collectif, tous les résidents du Canada paient des impôts sur leurs revenus, sur leurs biens immobiliers, ainsi que sur les produits et services. Le Canada se caractérise également par ses grandes étendues de nature sauvage et ses abondantes ressources naturelles, un patrimoine que les Canadiens tiennent à protéger et à célébrer.

INCLUSION ET DIVERSITÉ

La société canadienne est diversifiée et aspire à l'inclusion pour tous. La population du Canada comprend des personnes qui peuvent se distinguer de toutes sortes de manières, que ce soit par leurs origines culturelles et religieuses, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leurs capacités ou leurs intérêts. En acceptant et en célébrant nos différences, nous faisons en sorte que chacun se sent chez soi au

Canada. De nombreuses lois et politiques sont en place pour protéger **les droits de la personne** et favoriser une société inclusive. Nos libertés ne doivent pas empiéter sur les libertés fondamentales d'autrui. Chaque membre de la société canadienne doit donc accepter des compromis afin d'assurer la justice pour tous.

À CONSULTER

- › Charte canadienne des droits et libertés
- › Code des droits de la personne de l'Ontario
- › Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

LIBERTÉ DE RELIGION

La société canadienne est laïque, mais chaque personne est libre de vivre sa foi religieuse et encouragée à le faire. Les écoles et les milieux de travail s'efforcent d'accommoder les pratiques religieuses telles que les restrictions alimentaires,

les codes vestimentaires et les congés. Cependant, les pratiques religieuses qui vont à l'encontre des lois provinciales et fédérales ou qui portent atteinte aux droits de la personne ne sont pas protégées.

ÉGALITÉ DES SEXES

L'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale de la société canadienne. Au Canada, les femmes ont les mêmes garanties juridiques que les hommes, ainsi que les mêmes possibilités d'éducation et d'emploi. Cependant, certains changements sont

encore souhaitables sur le plan culturel pour atteindre une véritable égalité entre hommes et femmes dans notre société. Les pratiques culturelles qui dénigrent les femmes et les filles ou leur font du tort ne sont pas tolérées.

LA COMMUNAUTÉ LGBTQ+

L'acronyme «LGBTQ+», qui désigne les lesbiennes, les gais, les bisexuels, les trans et les personnes se définissant comme queer, représente des Canadiens aux orientations et identités sexuelles très variées. Les membres de la communauté LGBTQ+ contribuent fièrement à la société

ontarienne. Le mariage homosexuel (entre personnes du même sexe) et l'adoption par des couples homosexuels sont légaux en Ontario. La discrimination ou le harcèlement à l'endroit d'une personne en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle sont contraires à la loi au Canada.

PERSONNES HANDICAPÉES

Le mot «handicap» est un terme générique qui fait référence à de nombreuses situations. Souvent, le handicap d'une personne n'est pas visible pour autrui. Au Canada, il existe des lois qui protègent les droits des personnes handicapées. Partout au Canada, les entreprises, les organisations

et les collectivités s'efforcent de devenir plus accessibles et inclusives pour les personnes vivant avec un handicap. Le Canada est encore plus accueillant si tous ceux qui y habitent peuvent avoir facilement accès à la documentation, aux sites Web, aux services et aux lieux physiques.



NORMES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les Canadiens ont la réputation d'être des gens polis, diplomates et drôles. Comparativement à leurs voisins des États-Unis, les Canadiens sont souvent considérés comme calmes et réservés. En affaires et en politique, les Canadiens paraissent donc moins combatifs et moins ambitieux. Le Canada agit souvent à titre de médiateur dans les relations internationales et est à l'origine du principe de maintien de la paix. Les Canadiens sont fiers d'être réputés pour leur politesse et leur diplomatie; ce sont des aspects importants de l'identité canadienne. Toutefois, les Canadiens savent apprécier une bonne blague, surtout au sujet du Canada.

CONVENTIONS SOCIALES

Le Canada est tellement diversifié qu'il existe très peu de coutumes universelles. Les nouveaux arrivants adaptent leurs traditions à la vie au Canada, tout comme les Canadiens ont appris à adapter leurs traditions afin de respecter et d'inclure celles des nouveaux arrivants. Toutefois, en général, les Canadiens sont polis et réservés — en particulier en Ontario. D'ailleurs, les Ontariens sont parfois si polis qu'ils évitent d'établir un contact visuel ou d'entamer la conversation avec des inconnus dans les endroits publics, surtout dans les grandes villes. Cela peut être interprété à tort comme un manque de savoir-vivre, mais les Ontariens jugent qu'il est impoli de s'imposer ou de

regarder directement quelqu'un. Pourtant, sous leurs airs timides, les Ontariens sont des gens très gentils et sympathiques.

De nombreuses coutumes en Ontario sont liées à cette politesse réservée. Par exemple, les gens attendent patiemment en file pour accéder aux services ou utiliser le transport en commun. Les Ontariens accordent également de l'importance à la ponctualité. Les événements et les réunions commencent à l'heure prévue; il est impoli et déplacé d'arriver en retard. On se plaint rarement en public d'un mauvais service en Ontario, et un reproche est souvent atténué par une remarque positive.

DÉSOLÉ!

Les Ontariens, comme tous les Canadiens, ont l'habitude de demander pardon (en anglais, ils disent sorry) même lorsqu'ils n'ont commis aucune faute. Les Américains aiment bien dire à la blague : si vous foncez dans un Canadien, il s'excusera de s'être trouvé sur votre chemin! Mais le mot sorry ne sert pas uniquement à avouer une faute. Il peut vouloir dire «pardon?» ou «excusez-moi». Il sert également à exprimer l'empathie, comme dans : «Je suis désolé de ce qui vous est arrivé.»

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est une valeur importante en Ontario. Les gouvernements et la population de l'Ontario font beaucoup d'efforts pour réduire la consommation, gérer les déchets et conserver l'énergie

afin de contribuer à la protection de l'environnement. Les Ontariens économisent également de l'argent en réduisant leur consommation d'énergie et en évitant de produire des déchets.



RÉDUIRE SA CONSOMMATION

- › Marchez, roulez à vélo ou utilisez le transport en commun plutôt que de vous déplacer en voiture.
- › Utilisez une gourde réutilisable plutôt que d'acheter de l'eau embouteillée.
- › Apportez vos propres sacs en tissu au supermarché.
- › Évitez d'imprimer vos documents.
- › Éteignez la lumière lorsque vous quittez une pièce.
- › Utilisez des ampoules écoénergétiques.
- › Débranchez les appareils électroménagers et électroniques lorsque vous ne les utilisez pas.
- › Réparez ce qui est brisé plutôt que de le remplacer.

En Ontario, la collecte des déchets domestiques est assurée par les gouvernements municipaux. Afin de réduire la quantité de déchets qui sont envoyés dans les sites d'enfouissement, des programmes de réacheminement des déchets sont en place. Les ménages ontariens séparent les articles en plastique, en papier et en métal de leurs déchets pour les envoyer au recyclage dans le cadre de programmes employant un bac bleu ou une boîte bleue. De nombreuses collectivités ramassent également les matières organiques dans le cadre de programmes employant un bac vert. Les Ontariens recyclent également dans leurs milieux de travail et dans les lieux publics. Les établissements de restauration rapide ont des bacs à recyclage et dans la plupart des collectivités, on trouve des contenants pour les déchets et le recyclage dans les rues et les parcs. La contribution à la propreté des collectivités fait partie des attentes sociales en Ontario et il est interdit par la loi d'abandonner ses déchets ou de les laisser tomber dans la rue.



ÉTABLISSEMENT

Lorsque vous arriverez à la fin de vos études en Ontario, vous devrez décider si vous resterez ou non au Canada. L'obtention du diplôme marque le début d'une période de transition pour tous les étudiants, mais les étudiants internationaux doivent réfléchir sérieusement à ce qu'ils ont l'intention de faire après avoir obtenu leur diplôme et à l'expiration de leur permis d'études. Il existe de nombreux programmes en Ontario qui peuvent vous aider à vous préparer à cette transition et à vous établir de façon permanente au Canada.

À CONSULTER

- ▶ Le site Web **etablissement.org** fournit des renseignements fiables au sujet de l'établissement en Ontario. Ce site héberge également une communauté virtuelle qui permet aux nouveaux arrivants de poser des questions et de raconter leurs expériences.

VOIES D'IMMIGRATION

Après avoir terminé vos études dans un établissement d'enseignement canadien, vous pouvez présenter une demande afin de devenir un résident permanent et, si vous le souhaitez, demander la citoyenneté canadienne. Plusieurs voies d'immigration s'offrent aux étudiants internationaux qui ont terminé avec succès un programme collégial ou universitaire en Ontario.

Cependant, pour répondre aux exigences associées à ces voies d'immigration, il faut planifier ses démarches. Selon la voie que vous choisirez d'emprunter, vous devrez peut-être entreprendre le processus de demande quelques années d'avance, ou encore avoir une confirmation d'offre d'emploi.

PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION (POCI)

Le **Programme ontarien des candidats à l'immigration** s'adresse aux étudiants ayant obtenu un diplôme, un grade ou un certificat universitaire ou collégial. Ce programme permet à l'Ontario de

désigner certaines personnes pour la résidence permanente. Les étudiants internationaux sont répartis en trois catégories, selon leur niveau d'instruction et leur situation d'emploi.

ENTRÉE EXPRESS

Le système **Entrée express** sert à gérer les demandes de résidence permanente dans le cadre de deux programmes fédéraux visant l'immigration économique

qui peuvent s'adresser aux étudiants internationaux : la Catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des travailleurs qualifiés.

SERVICES D'AIDE À L'ÉTABLISSEMENT

Les organismes d'aide à l'établissement sont des organisations communautaires qui aident les nouveaux arrivants à s'installer dans leur nouvelle collectivité d'accueil au Canada. Leurs services sont confidentiels, gratuits et offerts dans de nombreuses langues. Les agents d'intégration peuvent vous fournir des renseignements sur le logement, les soins de santé, la formation linguistique, l'emploi et beaucoup d'autres services offerts. Bon nombre d'organismes d'aide à l'établissement offrent également des programmes qui vous aideront, ainsi

que votre famille, à créer des liens au sein de votre nouvelle communauté. Le gouvernement finance des organismes qui donnent des services d'aide à l'établissement aux nouveaux arrivants partout en Ontario. Certains critères d'admissibilité s'appliquent à certains programmes, en particulier dans le cas des titulaires de permis d'études, mais le personnel des organismes d'aide à l'établissement peut tout de même vous aider à obtenir le soutien dont vous avez besoin.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX SE CONNECTENT (EISC) — SÉANCES ET WEBINAIRES CRÉONS DES CONNEXIONS

Vous pouvez participer à une **séance Créons des connexions** afin de vous renseigner sur les voies d'immigration, vos droits, l'argent et les finances personnelles, les soins de santé, le logement et d'autres sujets importants liés à l'établissement des nouveaux arrivants. Les séances Créons des connexions sont des ateliers de groupe d'une durée d'une heure, qui ont lieu sur certains campus ou à proximité, et qui sont animés par des agents d'intégration expérimentés. Si vous habitez près d'un campus où l'on offre ces séances, vous pouvez vous inscrire à une séance individuelle avec un agent d'intégration à la fin de la séance Créons des connexions. EISC offre aussi une série de webinaires gratuits.

Si vous ne pouvez pas assister en personne à une séance Créons des connexions ou si vous voulez simplement des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous inscrire à un **webinaire Créons des connexions** sur le site Web **www.internationalstudentconnect.org/fr**

Pour de plus amples renseignements, visitez le site **www.internationalstudentconnect.org/fr**, appelez notre ligne bilingue 1-844-871-4567 ou écrivez-nous à isc@internationalstudentconnect.org



Climat 18

Le plein air

Activités et 20 événements culturels

Principaux musées

Attractions

Grandes équipes sportives
professionnelles

Du hockey, toujours du hockey!

Événements spéciaux

Centres communautaires 23 et récréatifs

Lieux de culte

Bibliothèques publiques





VIVRE EN ONTARIO



L'Ontario est une grande province où se côtoient de nombreuses cultures et traditions. Chaque communauté est unique, qu'il s'agisse d'une grande métropole ou d'une petite ville. Ce guide vous donne tout de même un aperçu de la vie en Ontario.

CLIMAT

Il y a quatre saisons en Ontario, dont de longs hivers et de chauds étés, mais le climat varie d'un endroit à l'autre. Le climat de l'Ontario est soumis à l'influence des Grands Lacs, ce qui rend la météo imprévisible et changeante. Les Ontariens doivent donc vérifier les prévisions météorologiques chaque jour pour être bien préparés!

HIVER

L'hiver commence autour du mois d'octobre dans le nord de l'Ontario; dans le sud, c'est vers la fin de novembre ou en décembre. Il dure jusqu'en mars au sud et jusqu'en avril au nord. La température peut chuter bien en dessous du point de congélation et parfois, la neige s'accumule pour former de gros amas, ou bancs de neige. Lorsque la température se réchauffe, les rues sont inondées de gadoue (appelée *slush* en anglais). Toutefois, la vie continue pendant l'hiver au Canada. Les Ontariens enfilent leurs bottes d'hiver, leur manteau chaud, leur tuque, leurs gants et leur foulard et poursuivent leur train-train quotidien.

PRINTEMPS

Le printemps est souvent très pluvieux et dure de mars à juin — mais il peut paraître beaucoup plus court. Parfois les températures hivernales perdurent jusqu'à la fin mars et les conditions estivales s'installent dès la fin mai. En fait, au printemps, on peut basculer de l'été à l'hiver et vice versa en 24 heures.

ÉTÉ

Du mois de juin au mois d'août, c'est l'été. Les étés peuvent être chauds et humides en Ontario, surtout dans les plus grandes villes. Cependant, pendant la journée la température peut varier et une matinée plutôt fraîche peut se transformer en après-midi torride.

AUTOMNE

L'automne amène des températures plus fraîches, beaucoup de vent et un mélange de journées pluvieuses et ensoleillées. L'automne marque aussi le début de l'année scolaire et la période des récoltes. Les feuilles des arbres prennent des tons d'orangé ou de rouge, puis elles tombent — l'équivalent anglais de «tomber» est *fall*, qui est également le nom anglais de la saison automnale.

LE PLEIN AIR

Tout au long de l'année, les activités en plein air occupent une place importante dans le mode de vie en Ontario. Chaque saison est une nouvelle occasion d'avoir du plaisir au grand air. Dans certaines villes de l'Ontario, on trouve des programmes de vélos communautaires, ainsi que des boutiques de vente ou de location de vélos usagés. Parcs Ontario offre le programme Apprendre à camper, qui comprend des séances d'information et une nuit de camping avec tout l'équipement fourni. De nombreuses collectivités offrent des cours sur la sécurité nautique et la navigation, ainsi que des cours de natation pour adultes. Pour les activités hivernales comme le patin ou le ski, il est également possible de louer de l'équipement et de suivre des cours.



AUTOMNE



HIVER



PRINTEMPS



ÉTÉ



Marche



Patin



Vélo



Vélo



Vélo



Toboggan



Marche



Camping



Cueillette



Ski alpin



Sports extérieurs



Marche



Sports extérieurs



Course de
cross-country



Jardinage



Natation



Marchés maraîchers



Ski de fond



Ornithologie



Séjours au chalet

À CONSULTER

meteo.gc.ca
DestinationOntario.net

OntarioParks.com



ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS

On trouve un grand nombre de sites historiques et d'attractions culturelles en Ontario. Des chutes Niagara jusqu'à Fort York et à la Colline du Parlement, peu importe où vous habitez, il y a quelque chose à apprendre sur l'histoire et la culture de la province. Beaucoup de musées, galeries d'art, parades, célébrations et festivals, de petite et de grande envergure, sont gratuits ou à coût modique. Certains sites ou événements ont des prix réduits pour les enfants, les jeunes, les étudiants et les aînés. Certains événements, comme les feux d'artifice du Nouvel An, les festivals du sirop d'érable, les journées Portes ouvertes, les parades de la fierté gaie, les célébrations de la fête du Canada et les parades du père Noël, se déroulent partout dans la province. D'autres sont exclusifs à chaque communauté. Voici un échantillon des musées, attractions et événements dont on peut profiter en Ontario.

PRINCIPAUX MUSÉES

- › Musée royal de l'Ontario
- › Musée canadien de l'histoire
- › Musée des beaux-arts de l'Ontario
- › Musée des beaux-arts du Canada
- › Musée Aga Khan
- › Collection McMichael d'art canadien
- › Science Nord
- › Centre des sciences de l'Ontario

ATTRACTIONS

- › Parc national de la Pointe-Pelée
- › Chutes Niagara
- › St. Jacob's Farmer's Market and Village
- › Canada's Wonderland
- › Ripley's Aquarium
- › Parc provincial Algonquin
- › Cochrane Polar Bear Habitat
- › Parc provincial Sandbanks
- › Canal Rideau
- › Marché By
- › Parc aquatique Calypso

GRANDES ÉQUIPES SPORTIVES PROFESSIONNELLES

- LCF : Tiger Cats de Hamilton, Argonauts de Toronto, Rouge et or d'Ottawa
- LNH : Sénateurs d'Ottawa, Maple Leafs de Toronto
- MLB : Blue Jays de Toronto
- NBA : Raptors de Toronto
- MLS : Toronto FC
- NLL : Rock de Toronto

DU HOCKEY, TOUJOURS DU HOCKEY!

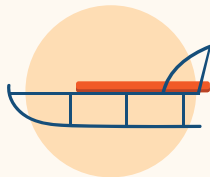
Si le sport préféré des Canadiens vous attire, il y a toujours une partie à voir quelque part en Ontario. Les billets pour assister aux parties de la LNH sont dispendieux et difficiles à obtenir. Par contre, il y a des équipes de la **Ligue de hockey de l'Ontario**, une ligue professionnelle, dans des villes dispersées partout dans la province. Le collège ou l'université que vous fréquentez a peut-être son équipe de hockey, et votre collectivité a certainement d'excellentes équipes de jeunes et des équipes récréatives pour adultes. Informez-vous à l'aréna local pour de plus amples renseignements.



ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX



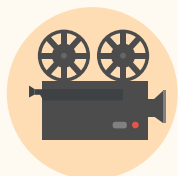
Bal de neige
(Ottawa)



Bon Soo
Winter Carnival



Festival de Stratford
du Canada



Festival de films
Hot Docs
(Toronto)



Carassauga Festival
(Mississauga)



Mariposa Folk Festival
(Orillia)



Caribana Caribbean
Festival
(Toronto)



MuslimFest
(Mississauga)



Festival international
du film de Toronto



James St. Supercrawl
(Hamilton)



Eden Mills
Writers Festival
(Eden Mills)



Word on the Street
(Toronto)



Oktoberfest
(Kitchener-Waterloo)

CENTRES COMMUNAUTAIRES ET RÉCRÉATIFS

Votre collège ou votre université a probablement des centres pour les étudiants et des installations de loisirs. Les villes ontariennes offrent également de nombreuses activités sociales et récréatives. Il y a dans la plupart des collectivités un lieu où les groupes communautaires peuvent se réunir. De nombreux centres communautaires comprennent aussi un aréna, une piscine, un gymnase et des terrains sportifs. Certaines installations et certains programmes sont accessibles gratuitement, tandis que d'autres exigent de payer des droits ou de s'inscrire. Les programmes pour adultes et pour enfants sont soit gratuits ou à prix modique. Certains programmes sont accessibles à tous, d'autres exigent une inscription préalable. Les clubs de loisirs et d'entraînement privés exigent des droits d'adhésion, comme les ligues et clubs sportifs qui organisent des parties et des tournois selon un horaire régulier.

LIEUX DE CULTE

Les Canadiens sont libres de pratiquer la religion de leur choix. Même si l'Ontario est une société laïque, beaucoup d'Ontariens vivent leur foi en se réunissant dans les églises, les synagogues, les mosquées, les temples et les autres lieux de culte. De nombreuses communautés

religieuses possèdent également des centres communautaires offrant des programmes qui s'adressent autant à leur congrégation qu'à leur communauté locale. Des groupes confessionnels se réunissent également sur les campus des collèges et des universités en Ontario.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La plupart des collectivités ontariennes donnent accès à un réseau de bibliothèques publiques. Les bibliothèques sont gratuites et ouvertes au public. L'objectif principal des bibliothèques publiques est de donner à la population l'accès à des sources d'information, notamment des livres et des ordinateurs avec accès à Internet. Mais elles offrent aussi un vaste éventail de programmes gratuits à la communauté, dont des conférences et des séminaires, des ressources en anglais langue seconde, ainsi que des groupes d'étude pour les étudiants. On peut également emprunter de la musique, des films, des jeux vidéo, des livres électroniques et des livres audio. Certaines bibliothèques ont aussi commencé à prêter d'autres articles, comme des outils et des instruments de musique.

Beaucoup de services exigent une carte de bibliothèque. Vous pouvez en faire la demande en ligne, ou en personne à votre bibliothèque locale. Elle est gratuite pour quiconque habite dans la région desservie par la bibliothèque, à condition de présenter une preuve de résidence. Cela signifie que pour obtenir une carte de bibliothèque, il vous faut une pièce d'identité officielle (passeport ou permis de conduire) et une preuve de résidence portant votre adresse, comme un document de correspondance officielle, une facture ou une lettre de votre établissement d'enseignement.

Les bibliothèques imposent des amendes pour les articles rendus en retard, ainsi que des frais d'utilisation minimales pour des services comme l'impression de documents ou l'utilisation de salles de réunion.



Socialiser et se faire des amis 25

Gérer son temps

Prendre soin de sa santé 26

Santé physique

Conseils aux étudiants pour
un mode de vie sain

Santé mentale

Santé sexuelle

Être en sécurité 28

Conseils de sécurité

Sécurité sur le campus

Alcool et drogues

Violence sexuelle

Consentement

Divulgateion et
dénonciation

Budget 31

Surveiller ses dépenses

Dépenses liées aux études

Coût de la vie

Conseils pour réduire vos dépenses

Exemple d'un budget d'étudiant

Emploi 35

À consulter

Emploi étudiant

Services de placement

Séances et webinaires

Créons des connexions
du programme EISC

Outils de recherche d'emploi

Postuler un emploi

Qualifications

Acquérir de l'expérience
au Canada : programmes
coopératifs, stages
et bénévolat

Droits des travailleurs

Les proches qui accompagnent 38 les étudiants étrangers

Visas et permis de travail

Enseignement public

Garde d'enfants

Centres pour le développement
de la petite enfance

Programmes linguistiques

Programmes communautaires

La famille dans la société ontarienne

Violence familiale

Urgence



ÉTUDIER EN ONTARIO



Le campus de votre collège ou de votre université sera probablement l'élément central de votre vie en Ontario. Le bureau des étudiants internationaux de votre établissement peut vous renseigner sur la vie sur le campus. Certains étudiants habitent dans des résidences sur le campus, ou dans des appartements ou des maisons à proximité. D'autres étudiants habitent avec des proches ou des amis et se rendent au campus en voiture ou en transport en commun. Mais peu importe où vivent les étudiants, le campus est au cœur de leur vie puisqu'ils y passent beaucoup de temps.

Sur un campus ontarien, on trouve des installations comme des cafétérias, des aires de restauration, des cafés, des salons d'étudiants, des librairies, des laboratoires d'informatique, des bibliothèques, des centres d'entraînement et de loisirs, des salles de prière et des cliniques. Il y a également des associations et des clubs d'étudiants, des groupes confessionnels, des événements sociaux, des conférenciers, des spectacles musicaux, du théâtre, ainsi que du sport récréatif et compétitif.

Les collèges et les universités de l'Ontario offrent des services de soutien pédagogique, de tutorat et de counseling afin d'aider les étudiants à surmonter les défis de la vie étudiante. Les établissements postsecondaires ontariens ont également des services de sécurité afin que tous y soient en sûreté.

SOCIALISER ET SE FAIRE DES AMIS

Le mot «ami» peut vouloir dire beaucoup de choses : colocataire, camarade de classe, collègue, connaissance, membre d'un groupe social, fréquentation amoureuse ou relation dans les médias sociaux. Les types d'amis sont aussi nombreux que les manières de se faire des amis. Vous pouvez par exemple vous présenter à quelqu'un qui suit le même cours que vous. Bien entendu, la meilleure manière de faire connaissance avec les autres étudiants consiste à prendre part à la vie étudiante. Les événements sociaux, les clubs, les ligues sportives et les activités bénévoles ne sont que quelques-unes des façons d'être actif à votre établissement d'enseignement. Vous apprendrez beaucoup dans vos cours, mais les activités hors programme vous procureront d'autres occasions d'apprendre et d'acquérir de l'expérience concrète.

GÉRER SON TEMPS

Les études sont l'une des périodes les plus palpitantes dans une vie. Toutefois, un sain équilibre entre le travail et les études est essentiel pour la santé et le bien-être des étudiants. Dans la culture canadienne, la ponctualité est importante.

Les cours, les réunions et les journées de travail commencent à l'heure prévue, et l'on remet ses travaux et ses projets à temps. En assurant le suivi de vos travaux et en prévoyant du temps pour les réaliser ainsi que pour vous préparer aux

examens, vous arriverez à gérer un horaire qui comprend plusieurs cours. Même si les cours et l'étude sont prioritaires, les étudiants doivent aussi trouver du temps pour travailler, se divertir et socialiser. Vous devriez également consacrer du temps à un mode de vie sain, en vous alimentant

bien et en vous assurant de dormir suffisamment. Les bureaux des services aux étudiants de votre établissement d'enseignement offrent de nombreuses ressources qui peuvent vous aider à gérer votre temps. Il suffit de demander de l'aide!

Pour de plus amples renseignements, visitez le site

www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

Pour être en bonne santé, les étudiants doivent trouver l'équilibre entre les études, le travail et les loisirs. Les collèges et les universités de l'Ontario proposent de nombreuses ressources aux étudiants. Si vous connaissez des difficultés, qu'elles touchent vos études, votre santé physique, vos sentiments, votre humeur ou quoi que ce soit d'autre, n'hésitez pas à faire appel à l'un des nombreux systèmes de soutien qui s'offrent à vous : le bureau des étudiants internationaux, le personnel du service des résidences, votre conseiller pédagogique, un mentor étudiant ou un pair conseiller, un centre de tutorat, un service de santé pour étudiants, un agent d'intégration des immigrants ou même simplement un ami. Vous pouvez obtenir de l'aide, il suffit de demander!

SANTÉ PHYSIQUE

La santé et le bien-être sont indispensables à la réussite des étudiants. Votre concentration, votre mémoire et votre énergie dépendent toutes de votre santé physique. Cependant, c'est un défi pour les étudiants de maintenir un mode de vie sain qui comprend une alimentation nutritive, de l'activité physique régulière et beaucoup de sommeil. Les collèges

et les universités de l'Ontario offrent des renseignements et des programmes aux étudiants afin de les aider à faire des choix plus sains. Tous les étudiants internationaux doivent avoir une assurance-santé. Cela signifie que vous pouvez toujours consulter un médecin ou une infirmière si vous ne vous sentez pas bien.

CONSEILS AUX ÉTUDIANTS POUR UN MODE DE VIE SAIN

- › Prenez des repas à des heures régulières et intégrez des aliments sains dans votre alimentation.
- › Gardez des fruits, des légumes et d'autres collations saines comme des barres de céréales ou des noix dans votre chambre ou votre sac à dos.
- › Prévoyez une séance hebdomadaire d'activité physique, comme un sport dans une ligue récréative, du yoga ou un entraînement dirigé.
- › Marchez ou pédalez pour vous rendre à vos cours ou au travail.
- › Aménagez votre horaire de manière à avoir suffisamment de temps pour dormir.
- › Évitez la caféine l'après-midi et le soir.
- › Évitez les écrans immédiatement avant de dormir et désactivez les notifications sur vos appareils pendant votre sommeil.
- › Évitez l'alcool pendant la semaine et limitez votre consommation pendant la fin de semaine.
- › Évitez de consommer des drogues.
- › Évitez la cigarette et les autres produits du tabac.

SANTÉ MENTALE

La santé mentale est un aspect important de la vie étudiante. Les services de santé et les services aux étudiants de votre établissement peuvent vous aider à concilier les exigences de vos études, de votre travail et de votre vie personnelle, ainsi qu'à composer avec le stress supplémentaire qu'entraîne l'adaptation à la vie en Ontario. Le stress, l'anxiété, la dépression et la toxicomanie sont de graves problèmes, qui peuvent être traités avec de l'aide. Vous pouvez obtenir de l'aide auprès de votre médecin, au centre

communautaire, ou encore à un organisme d'aide à l'établissement.

Allô J'écoute / Good2talk est un service de counseling confidentiel en fonction 24 heures sur 24 pour les étudiants des collèges et universités de l'Ontario. Les étudiants peuvent téléphoner en tout temps, pour discuter avec un conseiller de tout problème, gros ou petit. Ce service peut également vous diriger vers des services et des programmes de counseling externes.

À CONSULTER

- **Allô J'écoute / Good2talk — Ligne d'assistance pour étudiants du postsecondaire;** www.allojecoute.ca 1-866-925-5454
- Série de webinaires sur la santé mentale:
<http://www.internationalstudentconnect.org/fr/participer-a-un-webinaires>

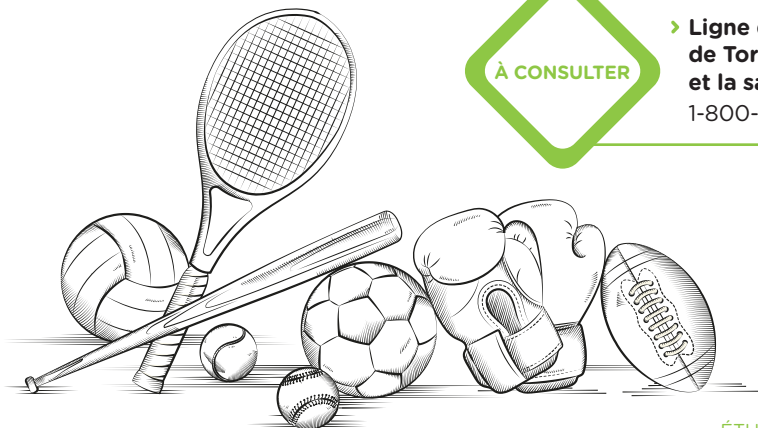
SANTÉ SEXUELLE

La santé sexuelle est un aspect important de la vie étudiante en Ontario. Les collèges et les universités ont des programmes et des services qui servent à sensibiliser les membres de leur communauté aux questions entourant la santé sexuelle, qu'il s'agisse des infections transmissibles sexuellement (ITS) et du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), de la contraception ou des enjeux importants que sont la violence sexuelle et le consentement. Les **cliniques de santé sexuelle** communautaires offrent des services comme des conseils en

matière de contraception, des moyens de contraception à prix modique ou remis gratuitement, comme des condoms, ainsi que des tests de dépistage des ITS et du VIH. Bon nombre de ces services sont offerts de façon anonyme, et tous sont confidentiels. Pour en savoir plus sur la santé sexuelle et pour trouver une clinique près de chez vous, visitez santesexuelleontario.ca. La **Ligne d'information de Toronto sur le sida et la santé sexuelle** offre de l'aide confidentielle, dans différentes langues.

À CONSULTER

- **Ligne d'information de Toronto sur le sida et la santé sexuelle**
1-800-668-2437





ÊTRE EN SÉCURITÉ

De façon générale, l'Ontario est un endroit sûr et le taux de criminalité y est faible, même dans les grandes villes. La sécurité est la responsabilité de tous. Chaque établissement de l'Ontario fournit des ressources et des renseignements aux étudiants leur permettant de rester en sécurité sur le campus et à l'extérieur. Tous les établissements ont un bureau de sécurité et offrent divers programmes pour assurer la sécurité des étudiants. Vous-même pouvez améliorer votre propre sécurité, celle de vos biens et celle de votre identité en ligne en prenant quelques précautions simples.

CONSEILS DE SÉCURITÉ

Sécurité personnelle

- › Connaissez votre environnement et écoutez votre instinct.
- › Lorsque vous marchez seul(e) le soir, empruntez un chemin bien éclairé.
- › Si vous êtes seul(e) le soir, verrouillez la porte.
- › Si vous n'êtes pas à l'aise dans une situation, quittez cette situation.
- › Si vous sentez que votre sécurité est menacée, trouvez un endroit où il y a d'autres gens et appelez à l'aide.
- › Dans une fête, un bar ou un autre rassemblement, restez avec votre groupe d'amis et repartez tous ensemble.
- › N'acceptez aucune boisson d'un inconnu et ne laissez pas votre verre sans surveillance.

Sécurité matérielle

- › Verrouillez les portes et les fenêtres lorsque vous sortez.
- › Ne laissez pas d'objets de valeur sans surveillance dans les endroits publics.
- › Verrouillez votre vélo.
- › Verrouillez les portes de votre voiture et dissimulez les objets de valeur sous les sièges ou dans la valise.
- › Utilisez un cadenas au gymnase ou à la piscine.
- › Activez les mots de passe sur vos appareils électroniques et abonnez-vous à un service de localisation.

Sécurité en ligne

- › Ne divulguez pas vos mots de passe.
- › Ne divulguez pas le numéro d'identification personnel (NIP) de votre carte bancaire.
- › Vérifiez les paramètres de confidentialité de vos comptes de médias sociaux.
- › Évitez de divulguer trop de renseignements personnels en ligne.
- › Maintenez votre logiciel antivirus à jour.
- › Évitez de cliquer sur des liens et des pièces jointes dans des courriels provenant de personnes que vous ne connaissez pas.

SÉCURITÉ SUR LE CAMPUS

La plupart des collèges et universités offrent des programmes comme des services d'accompagnement. Des agents de sécurité ou des équipes d'étudiants bénévoles peuvent accompagner les étudiants et le personnel d'un bâtiment à l'autre sur le campus ou à proximité et

vers les stationnements, résidences ou arrêts de transport en commun. Sur de nombreux campus se trouvent des téléphones d'urgence spéciaux reliés directement aux services de sécurité ou qui déclenchent une alarme. Visitez le site Web de votre établissement pour en savoir plus sur la sécurité.

ALCOOL ET DROGUES

En Ontario, certains étudiants des collèges et universités consomment de l'alcool dans un contexte social. Il faut avoir 19 ans pour consommer de l'alcool. Une bonne santé est importante pour votre réussite. Vous devriez donc éviter de boire trop souvent et éviter la consommation excessive d'alcool, appelée « beuverie express » (en anglais, binge drinking). De plus, l'alcool altère le jugement, ce qui peut avoir de graves conséquences sur vos études, votre travail et votre santé en général.

Vous pouvez acheter des cigarettes et d'autres produits du tabac légaux si vous avez 19 ans ou plus. Toutefois, le tabagisme est le plus grand facteur de risque associé aux maladies cardiaques et pulmonaires, au cancer et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). La nicotine, que l'on trouve dans la cigarette, est l'une des substances les plus addictives dans le monde. En Ontario, le tabagisme fait l'objet de très nombreuses restrictions : les milieux de travail, les bâtiments des établissements d'enseignement, les transports en commun, les restaurants et les bars sont des environnements sans fumée. Les propriétaires d'appartements préfèrent les locataires non-fumeurs et restreignent le droit de fumer sur leurs propriétés.

Les drogues illicites et l'abus de médicaments d'ordonnance représentent un danger. Qu'on les utilise pour le plaisir, pour mieux performer ou pour combattre le sommeil, les drogues créent une dépendance en plus d'être nocives pour la santé physique et mentale. L'achat, la

vente et la possession de drogues illicites ou de médicaments sans une prescription sont illégaux au Canada et peuvent entraîner de graves conséquences. Il est légal de consommer du cannabis au Canada. Le gouvernement de l'Ontario a mis en place des règles pour assurer la sécurité des personnes lors de l'achat et de la consommation de cannabis récréatif. Vous devez avoir au moins 19 ans pour acheter, consommer, posséder et cultiver du cannabis récréatif et pouvez posséder un maximum de 30 grammes de cannabis séché (ou l'équivalent) en public à tout moment acheté en ligne de la Société ontarienne du cannabis (OCS) ou dans un magasin autorisé de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Vous pouvez fumer et vapoter du cannabis partout où il est permis de fumer du tabac. Il est illégal de transporter du cannabis à travers les frontières nationales du Canada. Vos municipalités peuvent avoir des règlements pour réglementer la consommation de cannabis localement. Conduire un véhicule avec les facultés affaiblies par le cannabis est illégal et dangereux. L'Ontario a une loi de tolérance zéro. Tout comme l'alcool, vous n'avez pas le droit d'avoir du cannabis dans votre corps si vous conduisez. Les personnes qui agissent en dehors de la loi peuvent faire face à des accusations criminelles en vertu de la Loi fédérale sur le cannabis. Par conséquent, les résidents permanents pourraient perdre leur statut et les résidents temporaires pourraient ne pas être en mesure d'entrer ou de rester au Canada.

À CONSULTER

Loi sur le cannabis: <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-24.5/>

Le cannabis au Canada:

<https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html>

VIOLENCE SEXUELLE

En Ontario, la violence sexuelle est contraire à la loi en plus d'être socialement inacceptable. La violence sexuelle désigne le viol et l'agression sexuelle, mais aussi tout autre acte non désiré comme le harcèlement (sexuel ou criminel), la cyberintimidation, le trafic et l'exploitation. La violence sexuelle n'est pas toujours synonyme de contrainte physique. Les

hommes et les femmes peuvent être victimes de violence sexuelle, mais selon les statistiques, dans la majorité des cas d'agression sexuelle l'agresseur est de sexe masculin. Les collèges et universités de l'Ontario s'efforcent de créer des communautés où la violence sexuelle est inacceptable et où les victimes peuvent obtenir l'aide dont elles ont besoin.

CONSENTEMENT

Il est important que la notion de consentement soit comprise autant par les étudiants que par les étudiantes. Au Canada, une personne doit donner son consentement de façon explicite et volontaire à toute activité sexuelle. Tout acte sexuel réalisé sans consentement est une agression sexuelle — y compris les baisers et les attouchements.

Le consentement doit être clair. Ni le silence d'une personne, ni d'autres gestes comme accepter d'être raccompagné en voiture ou sortir un soir avec quelqu'un, ne permettent de présumer du consentement de cette personne. Le consentement donné par une personne à une activité

sexuelle donnée ne signifie pas qu'elle consent à toute autre activité sexuelle. Si une personne est intoxiquée ou incapable d'exprimer son consentement, le consentement n'est pas valide. Le consentement n'est pas valide légalement si une personne est trompée ou forcée, ou qu'elle craint pour sa sécurité.

Il est important que les étudiants comprennent ce que signifie le consentement, afin d'être en mesure de refuser une activité sexuelle si tel est leur choix et de reconnaître le consentement exprimé par autrui.

DIVULGATION ET DÉNONCIATION

Il peut être difficile de parler de violence sexuelle, et encore plus difficile de la dénoncer aux autorités. C'est pourquoi tant de cas de violence sexuelle ne sont jamais signalés. Certaines victimes ne réalisent peut-être pas que ce qui leur est arrivé est une agression. Elles peuvent se sentir coupables ou honteuses, ou encore penser que leur consentement était implicite. D'autres peuvent craindre que personne ne croie leur récit ou que l'agresseur ne soit pas puni. Certaines victimes de violence sexuelle peuvent avoir besoin de temps pour comprendre ce qui s'est passé, ou pour se remettre des événements avant de divulguer ce qu'elles ont vécu.

Les collèges et les universités de l'Ontario travaillent à définir de nouvelles politiques et procédures qui aideront les victimes à divulguer leur expérience et à obtenir l'aide dont elles ont besoin. Il peut être plus facile pour une victime de violence sexuelle de divulguer l'agression subie à quelqu'un en qui elle a confiance, comme un ami. Les soins médicaux, le counseling et les autres services sont confidentiels; la victime n'est pas tenue de dénoncer l'agression aux autorités ou à la police pour obtenir du soutien. Consultez le site Web de votre établissement pour de plus amples renseignements sur ses politiques en matière de violence sexuelle et pour savoir comment obtenir du soutien.



BUDGET

La plupart des étudiants en Ontario ont des ressources financières limitées. Il est utile de créer un budget afin de planifier vos dépenses pour vous assurer que celles-ci correspondent à vos revenus. Le budget est un résumé de vos revenus et de vos dépenses. C'est un bon moyen de gérer votre argent afin de vous assurer d'en avoir assez pour payer vos comptes et d'éviter de trop dépenser.

La première étape consiste à additionner toutes vos ressources — l'ensemble de vos fonds et de vos revenus, comme vos économies, les sommes reçues de votre famille, vos bourses et les revenus d'un emploi à temps partiel. Ensuite, additionnez vos dépenses fixes comme les droits de scolarité et le loyer, ainsi que vos dépenses variables comme la nourriture, les vêtements et les articles personnels. Le montant de vos dépenses devrait être égal ou inférieur à celui de vos ressources.

SURVEILLER SES DÉPENSES

Après avoir créé votre budget, le meilleur moyen de le respecter consiste à assurer le suivi de vos dépenses. Il y a plusieurs façons de le faire, par exemple en notant par écrit toutes vos dépenses ou en consultant vos comptes de carte de crédit ou de débit. Il existe aussi de nombreuses applications pour téléphone intelligent qui peuvent vous aider à surveiller vos dépenses; il suffit d'entrer le montant de chaque achat ou de chaque facture payée.

Pour de plus amples renseignements sur la création d'un budget, visitez **Prospérité Canada** à l'adresse www.prospercanada.org



DROITS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS

Varient selon l'établissement et le programme.



TECHNOLOGIE ET COMMUNICATIONS

Ordinateur, téléphone cellulaire et service de téléphonie, service Internet.



MANUELS ET FOURNITURES

Y compris les frais d'utilisation des laboratoires, les instruments spéciaux et les logiciels spéciaux.



NOURRITURE

Plan de repas de l'établissement d'enseignement, épicerie, restaurants.



SOINS DE SANTÉ

Tous les établissements d'enseignement obligent les étudiants internationaux à souscrire à un régime d'assurance-santé.



VÊTEMENTS

Vêtements d'intérieur et d'extérieur, chaussures.



FRAIS DE LOGEMENT

Varient selon l'emplacement, sur le campus ou à l'extérieur.



FRAIS ACCESSOIRES

Buanderie, articles personnels, frais bancaires, cadeaux.



TRANSPORT

Les frais de transport en commun varient selon l'endroit. La marche et le vélo sont des solutions à faible coût.



DIVERTISSEMENT

Rassemblements sociaux, fêtes, cinéma, concerts, activités, événements spéciaux, tourisme.

COÛT DE LA VIE

Le coût de la vie varie selon la région et d'un établissement à l'autre. Votre collègue ou votre université énumère les coûts sur son site Web et peut même fournir une estimation des dépenses de la vie courante dans la collectivité où se trouve

l'établissement. Après avoir soustrait vos dépenses principales comme les droits de scolarité, le loyer, les manuels et les soins de santé, vous pourrez calculer combien d'argent il vous restera chaque mois.

À CONSULTER

- **Numbeo.com** indique les prix à la consommation d'une foule de villes dans le monde. Ces renseignements sont fournis par des collaborateurs et mis à jour régulièrement. Vous pouvez utiliser ce site Web pour comparer le coût de la vie en Ontario avec celui de votre pays dans diverses catégories.

Il est également important de tenir compte de la période de transition entre les études et le travail et, si vous choisissez de vous établir en Ontario, du temps nécessaire pour obtenir le statut de résident permanent. Pendant que vous chercherez

un emploi, il vous faudra continuer à payer un loyer et acheter de la nourriture. Vous devrez également souscrire à un régime d'assurance privé en attendant d'être admissible à l'Assurance-santé de l'Ontario (Ontario Health Insurance Plan, ou OHIP).

CONSEILS POUR RÉDUIRE VOS DÉPENSES

- Prenez un colocataire pour économiser sur le loyer, les services publics et le service Internet.
- Marchez ou pédalez plutôt que d'utiliser le transport en commun.
- Comparez les forfaits de téléphonie mobile afin de choisir la meilleure offre.
- Optez pour des articles usagés : vêtements, fournitures, manuels, etc.
- Allez dans les épiceries à prix modique et achetez des aliments en vrac.
- Pour le repas du midi, optez pour un casse-croûte préparé à la maison.
- Utilisez une carte de rabais pour étudiants.
- Utilisez les installations de votre établissement plutôt que de fréquenter un centre d'entraînement privé.
- Regardez des films à la maison avec vos amis.
- Préparez votre propre café et votre propre thé.



EXEMPLE D'UN BUDGET D'ÉTUDIANT

Ressources	Mensuelles	Une année d'études (8 mois)
Économies	\$2,700.00 - \$4,580.00	\$21,600.00 - \$36,640.00
Bourses	\$425.00	\$3,400.00
Contribution familiale	\$1,250.00	\$10,000.00
Prêts	\$875.00	\$7,000.00
Revenu d'emploi	\$625.00	\$5,000.00
Total	\$5,875.00 - \$7,300.00	\$47,000.00 - \$62,040.00
Coûts initiaux		
Droits de scolarité et frais (dont l'assurance-santé)		29 756,00 \$
Manuels et fournitures		2 000,00 \$
Ordinateur		800,00 \$
Téléphone		300,00 \$
Sous-total		32 856,00 \$
Autres dépenses	\$1,768.00 - \$3,648.00	\$14,144.00 - \$29,184.00
Dépenses	Mensuelles	Une année d'études (8 mois)
Hébergement hors campus		
Loyer (2 pièces, avec colocataire)	\$859.72 - \$2,116.67	\$6,877.60 - \$16,933.36
Chauffage, Électricité	\$87.82 - \$303.90	\$702.56 - \$2,431.20
Internet	\$60.00 - \$120.00	\$480.00 - \$960.00
Téléphone	\$30-\$45	\$240.00 - \$360.00
Transport	\$65.00 - \$156.00	\$520.00 - \$1,248.00
Nourriture	\$350.00 - \$600.00	\$2,800.00 - \$4,800.00
Vêtements	\$75.00	\$600.00
Frais accessoires	\$125.00	\$1,000.00
Divertissement	\$100.00	\$800.00
Sous-total	\$1,752.54 - \$3,641.57	\$14,020.16 - \$29,132.56
Solde	\$6.43 - \$15.46	\$51.44 - \$123.68

À CONSULTER

- Le site Web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html) propose une **grille pour un budget étudiant**. Consultez la section **Financement des études**, sous **Services et renseignements**. Le tableau fourni vous permet de calculer vos revenus et vos dépenses.



EMPLOI

En Ontario, la plupart des étudiants occupent un emploi à temps partiel pour payer leurs dépenses d'études et générales. Cette expérience de travail est aussi utile aux étudiants pour se préparer à leur future carrière. Même un emploi dans un domaine autre que votre champ d'études peut vous permettre d'acquérir de l'expérience et d'importantes aptitudes.

En tant qu'étudiant internationaux, vous pouvez travailler sans permis de travail pendant que vous étudiez au Canada. Avec un permis d'études, vous pouvez travailler 20 heures par semaine pendant l'année scolaire et à plein temps pendant les vacances. Si vous faites partie d'un programme coopératif ou d'un programme de stage, vous devez avoir un permis de travail. Votre conjoint(e) doit également demander un permis de travail pour être en mesure de travailler pendant son séjour au Canada. Toute personne qui travaille au Canada doit avoir un numéro d'assurance sociale (NAS). Consultez le site de Service Canada pour savoir comment faire la demande d'un NAS.

À CONSULTER

› **Service Canada**

www.servicecanada.gc.ca

EMPLOI ÉTUDIANT

Les étudiants en Ontario peuvent travailler sur leur campus, ou à l'extérieur. Sur un campus, les possibilités sont très variées — du travail de bureau jusqu'aux services alimentaires. À l'extérieur, les étudiants travaillent souvent dans le secteur des services, qui offre des emplois à temps partiel aux horaires flexibles, n'entrant pas en conflit avec les cours. Certains étudiants occupent un emploi à temps partiel associé à leur domaine d'études.



SERVICES DE PLACEMENT

Les collèges et les universités de l'Ontario ont des centres d'emploi afin d'aider les étudiants à trouver un emploi ou à s'y préparer. Les étudiants internationaux peuvent également utiliser les ressources et les services d'emploi offerts par le gouvernement, les organismes communautaires et les organismes d'aide à l'établissement. Les centres d'emploi pour étudiants et les services d'emploi fournissent des ressources sur la rédaction d'un curriculum vitae et des conseils pour réussir son entretien d'embauche. Surveillez les ateliers et les séminaires qui portent sur ces aptitudes importantes.

Les centres d'emploi pour étudiants gèrent souvent le processus d'embauche relatif aux emplois sur le campus, en plus d'afficher les offres d'emploi hors campus s'adressant aux étudiants. Votre centre d'emploi peut également organiser des salons de l'emploi afin de mettre en relation les travailleurs et les éventuels employeurs, et des séminaires sur la préparation à l'emploi après l'obtention d'un diplôme.

Séances et ateliers Créons des connexions du programme EISC

Vous pouvez participer à une **séance Créons des connexions** pour vous informer sur l'emploi, les droits des travailleurs, les voies d'immigration et d'autres sujets importants liés à l'établissement. Les séances Créons des connexions sont des ateliers de groupe d'une durée d'une heure, qui ont lieu sur certains campus, et qui sont animés par des agents d'intégration expérimentés. Après la séance en groupe, vous pouvez vous inscrire à une séance individuelle avec un agent d'intégration. EISC offre aussi une série de ateliers gratuits.

Si vous ne pouvez pas assister en personne à une séance Créons des connexions ou si vous voulez simplement des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous inscrire à un **atelier Créons des connexions** sur le site Web [.internationalstudentconnect.org/fr](https://internationalstudentconnect.org/fr).

pour de plus amples renseignements, visitez le site

[.internationalstudentconnect.org/fr](https://internationalstudentconnect.org/fr), appelez notre ligne bilingue

1- 800- 363- 6060 ou écrivez-nous à isc@internationalstudentconnect.org

OUTILS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Il existe de nombreux outils en ligne de recherche d'emploi pour aider les étudiants à trouver du travail en Ontario.

- › Votre collège ou votre université a peut-être un service d'affichage d'emplois qui s'adresse exclusivement aux étudiants.
- › Le gouvernement canadien héberge le guichet national d'emplois à l'adresse www.guichetemplois.gc.ca.
- › D'autres sites Web, comme Workopolis.ca, HotJobs.ca et Monster.ca affichent des offres d'emploi très variées.
- › Les grandes entreprises affichent souvent leurs propres offres d'emploi sur leurs sites Web.
- › Les associations professionnelles affichent souvent les offres d'emploi dans leur domaine.
- › Les employeurs publient aussi des offres d'emploi dans les médias sociaux, par exemple sur LinkedIn.

Parfois, la meilleure façon de trouver un emploi est d'en parler avec d'autres étudiants et de surveiller les affiches «Nous embauchons» dans votre quartier!

POSTULER UN EMPLOI

- › Créez un curriculum vitae conforme aux normes canadiennes.
- › Lisez attentivement la description de tâche.
- › Comparez les aptitudes requises avec vos propres aptitudes et avec votre expérience.
- › Rédigez une lettre qui met en valeur vos qualités les plus pertinentes relativement à cet emploi.
- › Remplissez la demande d'emploi, s'il y a lieu.
- › Envoyez votre curriculum vitae, votre lettre et votre demande d'emploi en suivant les instructions.
- › Ayez des références en mains.
- › Préparez-vous à votre entrevue en faisant des recherches sur l'entreprise.
- › Exercez-vous avec un ami en prévision de l'entrevue.
- › Arrivez en avance.
- › Ayez en mains des lettres de recommandation, des exemples de travaux ou un portfolio.
- › Remerciez les gens qui vous ont reçu en entrevue pour cette occasion.
- › Effectuez un suivi en envoyant un message de remerciement par la poste ou par courriel.

QUALIFICATIONS

Beaucoup de professions au Canada exigent une formation spéciale ou une certification. Ce sont des professions réglementées. Dans le cas des professions non réglementées, les employeurs sélectionnent tout de même les candidats en fonction de leur scolarité, de leur formation et de leur expérience. Si vous

désirez faire carrière dans un domaine précis au Canada, il est important de vous renseigner sur les qualifications et les compétences nécessaires ou attendues. Rendez-vous au centre d'emploi de votre établissement d'enseignement pour de plus amples renseignements sur votre champ d'intérêt.

ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE AU CANADA : PROGRAMMES COOPÉRATIFS, STAGES ET BÉNÉVOLAT

Un emploi est un moyen d'assumer certaines de vos dépenses d'études, mais il vous permettra aussi d'acquérir une précieuse expérience de travail au Canada. De nombreux collèges et universités en Ontario offrent des stages et des programmes coopératifs dans le cadre de leurs programmes d'études. Votre établissement peut vous aider à trouver un stage, mais c'est à vous de poser votre candidature et de passer les entrevues pour obtenir un poste. Parmi les meilleurs programmes coopératifs et de stages, beaucoup recrutent par concours.

Dans le cadre d'un programme coopératif, les étudiants sont rémunérés au taux

normal. Un stage normal peut être rémunéré ou non. Si votre programme d'études exige un stage, vous obtenez habituellement des crédits au lieu d'un salaire. Dans la plupart des cas, un stage qui ne donne aucun crédit doit être au moins rémunéré au taux minimal. En plus de participer à des programmes coopératifs ou à des stages, de nombreux étudiants font du bénévolat pour acquérir de nouvelles aptitudes, accumuler de l'expérience et entrer en contact avec d'éventuels employeurs.

DROITS DES TRAVAILLEURS

En Ontario, les travailleurs y compris les étudiants internationaux ont des droits fondamentaux :

- Le **Code des droits de la personne de l'Ontario** vous protège de la discrimination et du harcèlement fondés sur l'âge, la race, le pays d'origine, l'ethnicité, la religion, le handicap, la situation familiale, l'identité sexuelle ou l'orientation sexuelle.
- La **Loi sur les normes d'emploi** décrit les normes que doivent suivre les employeurs et les employés, notamment en ce qui concerne les horaires, la rémunération et l'environnement de travail.
- La **Loi sur la santé et la sécurité au travail** protège la santé et la sécurité des travailleurs et décrit l'obligation des employeurs de créer un milieu de travail sécuritaire.
- La **Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail CS AAT** indemnise et soutient les travailleurs qui ont subi des blessures au travail.



LES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNENT LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

VISAS ET PERMIS DE TRAVAIL

Un étudiant international peut venir étudier au Canada accompagné de son époux/épouse ou de son/sa partenaire ainsi que de ses enfants à charge. Les proches doivent prendre part au processus de demande et fournir les documents nécessaires. Si votre époux/épouse ou

votre partenaire veut travailler, il ou elle doit faire une demande de permis de travail ouvert. Ce type de permis de travail n'est pas associé à un emploi particulier et il a la même durée de validité que le permis d'études.

ENSEIGNEMENT PUBLIC

En Ontario, les enfants et les adolescents doivent fréquenter l'école jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario ou qu'ils atteignent 18 ans. Les enfants d'étudiants internationaux n'ont pas besoin d'un permis d'études pour fréquenter l'école en Ontario. Bien que certains parents choisissent de payer des droits pour que leur enfant fréquente une école privée, la plupart des enfants en Ontario fréquentent l'une des nombreuses écoles publiques de la province. C'est

votre adresse qui détermine l'école que fréquentent vos enfants. Les enfants commencent l'école à 4 ans, d'abord en maternelle, puis au jardin d'enfants. Il y a des écoles publiques anglophones et francophones, ainsi qu'un réseau scolaire catholique public offrant aussi des programmes en anglais et en français. Les écoles francophones s'adressent aux élèves qui parlent français à la maison, mais les écoles anglophones offrent aussi des programmes d'immersion française à tous les élèves.



GARDE D'ENFANTS

Les solutions de garde d'enfants (nourrissons, tout-petits, enfants d'âge préscolaire et enfants d'âge scolaire) sont nombreuses et variées. Les fournisseurs de services de garde d'enfants peuvent également offrir des services en dehors des heures normales de travail, ainsi que des services d'urgence en cas d'imprévu.

Il existe deux types de service de garde : la garderie agréée et la garderie en milieu familial. Les garderies agréées sont réglementées et inspectées par le gouvernement. On peut les trouver dans les milieux de travail, les centres communautaires, les écoles, les lieux de culte ou des centres privés. Il y a peut-être une garderie agréée à votre collège ou à votre université, pour les enfants des étudiants et du personnel.

Beaucoup de gens prennent soin d'enfants chez eux. Même si le gouvernement ne

réglemente pas ces services de garde indépendants, il limite le nombre d'enfants présents. Certaines garderies en milieu familial sont affiliées à des organismes agréés, qui s'assurent que les fournisseurs de services respectent les politiques et les normes.

Les services de garde d'enfants coûtent très cher en Ontario. Un service de garde agréé coûte entre 800 \$ et 2 000 \$ par mois, par enfant, selon son âge. Dans de nombreuses collectivités, on manque de places en garderie et les familles réservent leur place plusieurs mois d'avance. Il existe des subventions pour les familles utilisant un service de garde d'enfants agréé qui répondent aux critères de revenu. Vous pouvez en faire la demande par l'intermédiaire de votre gouvernement municipal ou régional.

CENTRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Les centres pour le développement de la petite enfance de l'Ontario sont des établissements à libre accès dans votre communauté. Les parents ou une autre personne responsable d'enfants de 6 ans ou moins peuvent y amener leurs enfants afin qu'ils s'amuse et apprennent. Ces centres, leurs programmes et leurs activités sont accessibles gratuitement. On y trouve également des ressources et des renseignements pour les familles. Vous pouvez y obtenir des conseils sur l'éducation des enfants, ainsi que des renseignements sur les programmes et services de votre région. Les centres pour le développement de la petite enfance ne sont pas des services de garde : vous devez rester sur place avec vos enfants.

PROGRAMMES LINGUISTIQUES

Les écoles publiques de l'Ontario offrent des programmes d'anglais langue seconde. À son entrée à l'école, l'enfant est évalué et placé dans la classe qui correspond à son niveau.

Des conseils scolaires et des organismes communautaires offrent également des programmes d'anglais langue seconde pour adultes. Cependant, les conjoints

d'étudiants internationaux ne sont habituellement pas admissibles à ces programmes. Il existe de nombreux cours offerts par des conseils scolaires, des collèges, des universités et des écoles de langues privées. Si un cours dure moins de six mois, aucun permis d'études n'est nécessaire.

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Les familles d'étudiants internationaux peuvent profiter de certains programmes offerts par les établissements d'enseignement et sont encouragées à prendre part à la vie communautaire. Les bibliothèques publiques et les centres

communautaires sont ouverts à tous les résidents. Ces établissements offrent de nombreux programmes et services gratuits ou à prix modique. Informez-vous à votre bibliothèque municipale ou dans un centre communautaire.

À CONSULTER

► Le site Web **etablissement.org** contient une foule de renseignements sur la vie en Ontario. Vous y apprendrez à mieux connaître votre collectivité.

LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE

La famille peut prendre de nombreuses formes en Ontario. Pour beaucoup de gens au Canada, le mariage est le fondement de la vie familiale. Les couples non mariés qui vivent ensemble sont appelés des « conjoints de fait » et ont sensiblement les mêmes droits et obligations que les couples mariés. Le mariage homosexuel (entre personnes du même sexe) est légal en Ontario depuis 2003. Une famille peut comprendre les beaux-enfants, les beaux-parents, les enfants adoptés ou aucun enfant. Certaines familles vivent séparément, tandis que dans certains foyers plusieurs générations habitent ensemble. Les couples homosexuels et les personnes célibataires ont le droit d'adopter des enfants.

En Ontario, seul un tribunal peut accorder le divorce. L'un ou l'autre des époux peut demander le divorce. Il faut pour cela prouver que votre mariage est brisé. Si votre époux/épouse divorce dans un autre pays, ce divorce est habituellement considéré comme légal en Ontario si cette personne est à l'extérieur du Canada depuis au moins un an. Si un couple se sépare ou divorce, le tribunal rendra une décision sur la garde des enfants en accordant la priorité à leur bien-être. Le tribunal a également le pouvoir d'obliger un partenaire à soutenir financièrement son ancien partenaire ainsi que leurs enfants.

VIOLENCE FAMILIALE

La violence familiale n'est pas tolérée en Ontario, ni ailleurs au Canada. Les gestes violents (y compris les relations sexuelles sans consentement) envers un conjoint ou tout autre proche sont illégaux en Ontario. Une épouse a le droit de refuser les contacts sexuels de toute nature. Les menaces à l'endroit de membres de la famille constituent aussi un crime. Une personne trouvée coupable de violence conjugale ou familiale s'expose à de sévères sanctions. N'importe qui peut être victime de violence familiale, quoique la plupart des actes de violence dans une famille sont commis par des hommes, à l'endroit de femmes. Il y a de nombreuses ressources pour les victimes de violence conjugale, notamment les centres d'hébergement d'urgence et le counseling.

La fessée ou l'usage d'une « force raisonnable » sont permis pour discipliner les jeunes enfants, mais les châtiments sévères ne sont pas autorisés. Il est contraire à la loi d'employer la force

physique contre les adolescents. Tout acte qui cause des blessures d'ordre physique ou émotionnel à un enfant ou à un jeune est considéré comme de la maltraitance. Cela comprend la maltraitance physique, psychologique ou sexuelle, de même que l'exposition à la violence. La négligence est également une forme de maltraitance. La négligence peut comprendre une grande variété de comportements, comme de ne pas assurer la supervision ou l'éducation d'un enfant, ou encore ne pas lui assurer un logement, une alimentation ou une hygiène convenables.

Chaque adulte en Ontario est tenu par la loi de signaler un cas possible de maltraitance. Devant des soupçons de maltraitance ou de négligence, les lois ontariennes sur la protection de l'enfance autorisent les professionnels de l'aide à l'enfance à retirer un enfant de son milieu familial.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web suivant :

www.ontario.ca/fr/page/signalement-de-cas-denfants-victimes-de-mauvais-traitements-et-de-negligence

URGENCE

- Si vous ou votre famille êtes en danger, composez le 9-1-1.



RESSOURCES ET RENSEIGNEMENTS

› **etablissement.org**

Le site Web etablissement.org contient des renseignements complets sur la vie en Ontario, notamment les coordonnées des services d'aide à l'établissement de votre région.

› **Gouvernement du Canada**

www.canada.ca

Ce site Web est le point d'accès à tous les ministères du gouvernement fédéral du Canada. Vous y trouverez des renseignements sur une grande variété de sujets liés à la vie et aux études au Canada.

› **Servicecanada.gc.ca**

1-800-622-6232

Le site Web et les bureaux de Service Canada offrent des renseignements sur l'immigration, les impôts, la citoyenneté, l'assurance-emploi et tout autre programme ou service fédéral. Si vous voulez travailler pendant votre séjour au Canada, vous devez demander un numéro d'assurance sociale à Service Canada.

› **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada**

www.canada.ca

Ce site Web gouvernemental est une excellente source de renseignements sur le Canada pour les étudiants internationaux.

› **Agence de la consommation en matière financière du Canada**

<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html>

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada est un organisme qui a pour mandat d'informer les résidents du Canada.

Consultez la section **Financement des études**, sous **Argent et finances**, pour utiliser la grille pour un budget étudiant conçue pour les étudiants du Canada.

› **Guichet-Emplois**

www.guichetemplois.gc.ca

Le site Guichet-Emplois du gouvernement canadien est la principale source d'offres d'emploi et de renseignements sur le marché du travail. Les utilisateurs accèdent gratuitement à des renseignements sur les professions et l'emploi.

› **Environnement Canada**

www.meteo.gc.ca

Le site Web d'Environnement Canada présente les conditions météo en vigueur partout au Canada.

RESSOURCES ET RENSEIGNEMENTS

› **Gouvernement de l'Ontario**

www.ontario.ca

Ce site Web est le point d'accès à tous les ministères du gouvernement provincial de l'Ontario. Vous y trouverez des renseignements sur une grande variété de sujets liés à la vie et aux études en Ontario.

› **Serviceontario.ca**

1-800-267-8097

Informez-vous sur les programmes et les services offerts en Ontario, notamment en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de conduite automobile. Les résidents peuvent faire la demande d'une carte d'assurance-santé de l'Ontario, d'un permis de conduire et de plaques d'immatriculation à un centre ServiceOntario.

› **DestinationOntario.net**

C'est le site Web officiel du tourisme en Ontario. Découvrez toutes les activités qui s'offrent à vous pendant votre séjour en Ontario.

› **Parcs Canada**

www.pc.gc.ca

Informez-vous sur les parcs nationaux du Canada sur ce site Web. Il y a six parcs nationaux en Ontario.

› **Parcs Ontario**

www.ontarioparks.com

Il y a plus de 200 parcs provinciaux en Ontario. Informez-vous sur les parcs et les programmes de Parcs Ontario sur ce site Web.

› **2-1-1 — Services communautaires et gouvernementaux**

Renseignez-vous sur les services communautaires et sociaux de votre région ou trouvez leurs points de service, 24 heures sur 24, tous les jours, dans plus de 150 langues. Un appel au 211 est gratuit et totalement confidentiel. Vous pouvez également consulter le site 211ontario.ca

› **4-1-1 — Assistance-annuaire**

Trouvez un numéro de téléphone résidentiel ou d'entreprise. Ce service coûte habituellement 0,50 \$ à partir d'une ligne téléphonique terrestre et 1,50 \$ à partir d'un téléphone cellulaire.

› **9-1-1 — Urgence**

En cas d'urgence, composez le 9-1-1 sur n'importe quel téléphone. Le ou la téléphoniste vous demandera si vous avez besoin de la police, des pompiers ou d'une ambulance. On vous demandera également où vous vous trouvez. Des services d'interprétation en 170 langues sont offerts.

RESSOURCES ET RENSEIGNEMENTS

➤ Échec au crime / Crime Stoppers

1-800-222-TIPS (8477)

L'organisme Échec au crime vous permet de fournir des renseignements aux autorités policières de façon anonyme.

➤ FEM'AIDE (Ligne de soutien pour femmes violentées)

1-866-863-0511

www.femaide.ca

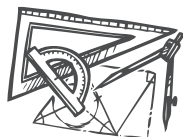
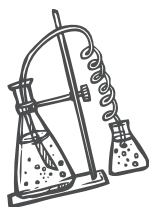
Les femmes aux prises avec la violence ou menacées peuvent communiquer avec Fem'aide. En cas de danger immédiat, composez le 9-1-1.

➤ Allô J'écoute / Good2talk — Ligne d'assistance pour étudiants du postsecondaire

www.good2talk.ca

1-866-925-5454

Allô J'écoute / Good2talk est une ligne d'assistance parrainée par Jeunesse, J'écoute en partenariat avec les collèges et les universités de l'Ontario. Elle est en fonction 24 heures sur 24 pour les étudiants du postsecondaire en Ontario ayant besoin d'aide ou de conseils. En cas de danger immédiat, composez le 9-1-1.



Notes:

[illegible]

Notes:

[illegible]

Notes:

[illegible]

Ô CANADA

Ô Canada!
Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux!

Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!

Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.

Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits.

Protégera nos foyers et nos droits.





Étudiants Internationaux se Connectent

Savez-vous que vous pouvez participer à la séance **Créons des connexions** par ISC?

Pour en savoir plus, allez sur
www.internationalstudentconnect.org/fr

Pour nous joindre, s'il vous plaît appelez notre
ligne bilingue **1-844-871-4567** ou écrivez-nous
à **isc@internationalstudentconnect.org**